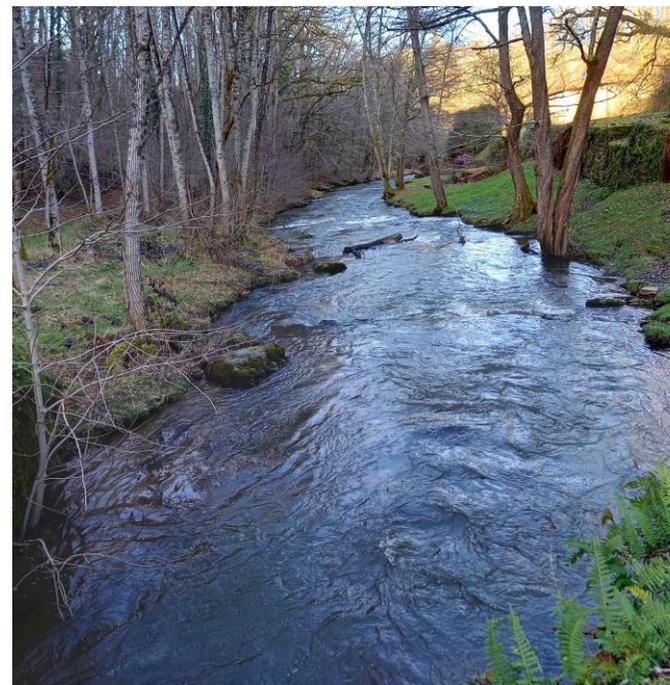


Commune de Saint-Germain les Belles – 87380

Circuit pédestre « la petite Briance »

Départ de la place de l'Église.

Ce circuit est balisé en orange et fait 10,5 km .
Dénivelé positif 230 m.



Dans de beaux paysages avec des arbres remarquables
découverte de 2 anciens moulins et du viaduc SNCF

Circuit de 10,5 km - moyen – balisage orange

Se diriger vers la rue d'Arsonval (route départementale D7bis) en passant devant le magasin Vival ; tourner à gauche puis à 40 mètres tourner à droite.

Continuer sur 300 mètres, à la fin du bitume continuer tout droit.

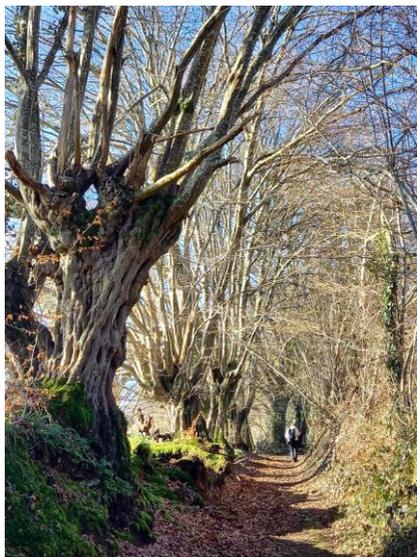
Descendre le chemin puis prendre à droite et continuer tout droit jusqu'à la route ; prendre à gauche et aller tout droit au village de Frachet. Au croisement prendre la route à gauche, marcher sur 150 m puis prendre le chemin à droite.

Continuer, puis tourner à gauche jusqu'à la route en contre-bas et tourner à droite ; vous êtes au moulin du Burg.

Traverser la « petite Briance » et remonter la petite route jusqu'à l'intersection où vous bifurquez à gauche.

Continuer la route communale qui vous amène sous le viaduc SNCF puis prendre à droite la départementale (rester sur votre droite jusqu'à l'entrée du village du Croup puis passer à gauche/ route dangereuse).

Prendre le chemin sur la gauche à la fin du mur et le suivre jusqu'au ruisseau et tourner à gauche.



Continuer jusqu'au pont sur la « petite Briance » que vous empruntez puis à 50 m tourner à gauche ; vous êtes sur le site remarquable du moulin de Silhem.

Le chemin vous ramène sur la route communale où vous tournez à droite.

Suivre la route jusqu'à la départementale D7bis puis tourner à gauche en prenant le pont SNCF ; à 100 m tourner à droite puis faire 500 m sur cette route communale.

Au virage en épingle prendre le chemin à gauche qui vous ramène à la départementale D7bis ; là vous tournez à droite et parcourez 100 m puis traverser la route et prendre la voie entre les maisons ; suivre le chemin jusqu'à la départementale D31, puis prendre la route communale en face.

A 300 m vous retombez sur le chemin de départ : prendre à droite puis à gauche et vous revenez dans le bourg ...



Vous allez emprunter des passages privés, respectez les propriétés privées en restant sur le circuit balisé.

Faire attention lors des traversées des routes départementales.

Variante : si vous souhaitez raccourcir le circuit, lorsque vous arrivez sous le viaduc, prendre à gauche puis après le pont à 100 m tourner à droite et suivre la route communale.